

CONDITIONS GENERALES DE VENTE GRAND MANITOU

ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions générales de vente (les « **Conditions Générales** ») s'appliquent à toutes les prestations de services réalisées par la société GRAND MANITOU, société à responsabilité limitée au capital de 7.500 euros, dont le siège est situé 4 rue des Champs – 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 490 123 577 (« **GRAND MANITOU** ») auprès de ses clients, personne physique ou morale, quel que soit les clauses pouvant figurer dans les documents du client (le « **Client** », ensemble les « **Parties** ») et notamment de ses conditions générales d'achat. Les prestations de services de GRAND MANITOU incluent notamment :

- L'étude, la conception, la réalisation, l'optimisation, l'hébergement, la sauvegarde et la maintenance de sites internet ;
- La réservation, transfert et le paramétrage de nom de domaine ;
- La location et le paramétrage de serveurs dédiés, virtualisés ou mutualisés ;
- Le conseil en gestion de projets ;
- La rédaction de cahiers des charges fonctionnels (sous formes de schémas) ;
- L'achat et le paramétrage de certificats SSL ;
- Le développement et l'hébergement de formulaires de collecte de donnée, quel qu'en soit la destination.

L'acceptation d'une proposition d'intervention ou devis émis par GRAND MANITOU vaut adhésion entière et sans réserve du Client aux Conditions Générales. Le dernier en date des devis, dûment accepté par le Client et comportant la description de l'intervention et le montant de la rémunération de GRAND MANITOU, avec les Conditions Générales qui y sont annexées et le cas échéant le ou les contrats OVH applicables en fonction du projet concerné et plus amplement détaillés à l'article 2 ci-après (le « **Contrat** »). A défaut d'un document formel, le lancement proprement dit des travaux constitue l'entrée en vigueur des présentes. Ceci vaut acceptation de la proposition et des Conditions Générales.

Les présentes peuvent être complétées ou amendées à tout moment par GRAND MANITOU sans préavis, étant précisé que de telles modifications sont inapplicables aux devis dûment acceptés antérieurement. Tous autres documents, tels que les plaquettes publicitaires ou les documents commerciaux de GRAND MANITOU, n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient prévaloir sur les présentes Conditions Générales.

ARTICLE 2. COMMANDES ET DEVIS

2.1. La société GRAND MANITOU ne peut accepter une commande que si elle dispose d'un délai suffisant dans son planning pour la réaliser selon la date de

livraison exigée par le Client. GRAND MANITOU se réserve le droit de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige concernant une prestation antérieure. L'archivage du bon de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

2.2. Aucun contact téléphonique ni rendez-vous ne valent engagement. Les ventes de prestations de services ne sont parfaites qu'après l'établissement d'un devis ou acceptation expresse de la commande du Client par GRAND MANITOU. Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités de GRAND MANITOU, que si elles sont notifiées par écrit et dûment acceptées par GRAND MANITOU.

Préalablement à la régularisation de toute commande, un devis sera établi par GRAND MANITOU précisant la nature et la quantité des prestations, leur rémunération et le cas échéant, les délais d'exécution. Toutefois, GRAND MANITOU se réserve la possibilité de modifier le contenu de sa prestation lorsque les informations transmises par le Client impliquent des suggestions particulières. Le devis ainsi modifié sera soumis à l'accord du Client.

Le devis rédigé par GRAND MANITOU, accompagné des présentes Conditions Générales et des Conditions générales de service OVH, du Contrat de déontologie OVH, des Conditions particulières d'hébergement Web OVH, des Conditions particulières des certificats SSL OVH, des Conditions particulières de locations de serveurs dédiés OVH ou serveur privé virtuel OVH (en fonction de la prestation à réaliser), disponibles à tout moment sur le site de la société OVH à l'adresse https://www.ovh.com/fr/support/documents_legaux/, sera retourné par le Client avec la mention « Bon pour accord ». L'acceptation du devis se fait par voie postale, échange d'emails.

ARTICLE 3. TARIFS

3.1. Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par GRAND MANITOU et accepté par le Client, comme indiqué à l'ARTICLE 2 ci-avant.

3.2. Les tarifs s'entendent nets et hors taxes. L'ensemble des frais afférents à l'exécution de la prestation par GRAND MANITOU feront l'objet d'une facturation additionnelle dont un état prévisionnel pourra être établi à titre purement informatif dans le devis (tel que, sans être limitatif : l'achat de photographies, de vidéo ou d'extraits sonores auprès de banques spécialisées, etc.)

3.3. Une facture est établie par GRAND MANITOU et remise au Client lors de chaque fourniture de services.

3.4. Les conditions de détermination du coût des services dont le prix ne peut être connu a priori ni indiqué avec exactitude seront communiqués au Client ou feront l'objet d'un devis détaillé à la demande du Client. Ces tarifs dépendent notamment

des particularités de la demande, des techniques employées à sa mise en œuvre et du mode d'exécution requis.

3.5. Sauf prévisions contraires entre les Parties, la réalisation d'un site internet et sa conception feront l'objet de la rémunération suivante :

- Un honoraire forfaitaire ; et
- Une redevance au titre de la licence d'utilisation du site internet concédée au Client.

ARTICLE 4. CONDITIONS DE REGLEMENT

Un acompte de 30% du prix total des prestations de services commandées pourra être exigé lors de la passation de la commande. Le solde du prix est payable au comptant, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture de GRAND MANITOU, étant précisé que pour les prestations dont l'exécution s'établit par étapes successives, GRAND MANITOU pourra procéder à une facturation en fonction de l'avancée des travaux réalisés et selon le calendrier des paiements prévu au devis concerné.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture, des pénalités de retard seront automatiquement et de plein droit acquises à GRAND MANITOU sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et sans préjudice de toute autre action que GRAND MANITOU serait en droit d'intenter. Les pénalités de retard sont calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage du montant TTC du prix des prestations figurant sur la facture en souffrance. Le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en question. Pour le second semestre de l'année concernée, il est le taux en vigueur au 1^{er} juillet de l'année en question.

En outre, tout Client en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard de GRAND MANITOU, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à l'article D 441-5 du Code de commerce. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, GRAND MANITOU est en droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

ARTICLE 5. PROCESSUS DE CREATION ET DELAIS D'EXECUTION

5.1. Coopération du Client

En vue de la correcte exécution de la prestation confiée à la société GRAND MANITOU, le Client devra fournir à cette dernière l'ensemble des documents et informations nécessaires en vue de la réalisation de son projet (contenus du site internet, en ce compris notamment les informations graphiques, textuelles, sonores, photographiques, vidéo, la navigation souhaitée, liens souhaités entre les pages de contenus internes ou externes, structure des formulaires de collectes des données,

etc.). A ce titre, le Client déclare disposer des droits nécessaires sur les éléments fournis et garantit GRAND MANITOU contre tout trouble ou revendication, éviction du fait de l'exploitation de ces éléments. A cet égard, le Client reconnaît être le seul responsable du contenu éditorial du site internet. GRAND MANITOU ne saurait voir, en aucune manière, sa responsabilité engagée à ce titre et le Client s'engage à relever indemne GRAND MANITOU contre toute action qui pourrait être intentée à son encontre par un tiers à cet égard (en ce inclus, dommages et intérêts, frais de justice, honoraires d'avocat, etc.).

Le Client sera également appelé par GRAND MANITOU à fournir toute précision ou information complémentaire nécessaire pour la réalisation de la prestation.

S'agissant de la réalisation de site internet, il est précisé que la société GRAND MANITOU rédigera les spécifications techniques du site internet sur la base du Cahier des charges fourni par le Client. Le cas échéant, la société GRAND MANITOU aidera le Client à rédiger ledit cahier des charges définissant les besoins du Client et les caractéristiques attendues du site internet.

La société GRAND MANITOU réalisera une maquette du site internet comprenant notamment une analyse fonctionnelle des éléments spécifiques. Le Client sera invité à valider la maquette, la société GRAND MANITOU s'engageant à prendre en compte ses remarques ou réserves éventuelles (pour autant qu'il ne s'agisse que de modifications mineures de son projet initial). La programmation débutera à compter de la validation des spécifications techniques et de la maquette.

5.2. Réservation d'un nom de domaine

A la demande du Client, la société GRAND MANITOU pourra réserver un ou plusieurs noms de domaine. La société GRAND MANITOU n'agit qu'en qualité d'intermédiaire et le Client demeure le seul propriétaire du nom de domaine réservé pour lui. Le Client devra notamment respecter l'ensemble des conditions générales de vente du bureau d'enregistrement des noms de domaine (*Registrar*) concerné. L'indisponibilité d'un ou plusieurs noms de domaine ne saurait remettre en cause la prestation commandée auprès de GRAND MANITOU, le Client s'engageant dans ce cas à proposer un autre nom de domaine dans les meilleurs délais.

En outre, le Client devra veiller à ce que le nom de domaine choisi ne contrevienne pas, de quelle manière que ce soit, aux droits des tiers. A cet égard, il devra notamment s'abstenir de tout acte de parasitisme, de concurrence déloyale ou de contrefaçon. Le Client sera seul responsable de l'enregistrement du nom de domaine et de son utilisation. Il s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations ou actions se rapportant à l'enregistrement ou à l'utilisation du nom de domaine et à tenir la société GRAND MANITOU et le bureau d'enregistrement des noms de domaine (*Registrar*) indemnes contre toutes actions ou recours intentés par un tiers (en ce inclus, dommages et intérêts, frais de justice, honoraires d'avocat, etc.).

5.3. Mission partagée / Sous-traitance

Dans l'hypothèse d'un travail partagé avec d'autres intervenants, le Client s'engage à transmettre, avant tout commencement d'exécution, les informations utiles à toutes les parties concernées afin d'optimiser l'organisation, la transmission et la nature des éléments composant le livrable.

GRAND MANITOU pourra également intervenir en qualité de coordinateur de mission à la demande du client dans le cas où le projet nécessiterait des compétences qui n'entreraient pas dans le champ d'intervention de GRAND MANITOU.

5.4. Délais d'exécution

GRAND MANITOU s'engage à respecter les délais convenus avec le Client. Toutefois, ces derniers pourront être allongés unilatéralement par GRAND MANITOU en cas de modifications significatives à la demande du Client, en ce inclus la reprise de la programmation et des spécifications techniques, les retards dans la prise de décision par le Client ou l'envoi tardif de documents ou informations. Dans ce cas, GRAND MANITOU se réserve le droit de facturer les coûts supplémentaires y afférent sur la base du tarif mentionné au devis et dûment accepté par le Client. Il est précisé en outre que, en cas de retard causé en tout ou partie par le Client (reprise de la programmation et des spécifications techniques, retard dans la prise de décision par le Client, envoi tardif de documents ou informations insuffisantes), la responsabilité de GRAND MANITOU ne saurait être recherchée, de quelle manière que ce soit, par le Client ou un tiers.

5.5. Sous-traitance

Pour l'exécution de ses prestations, GRAND MANITOU se réserve le droit de sous-traiter ses travaux.

ARTICLE 6. LIVRABLE ET MODALITE DE FOURNITURE DES PRESTATIONS

6.1. La réception d'un site internet consiste en une phase de recette en présence des deux Parties, ou par tous moyens de télécommunication quel qu'il soit, au cours de laquelle celles-ci effectueront un contrôle de conformité du site internet aux spécifications du Cahier des charges ainsi qu'à la maquette. Ce contrôle, s'il est satisfaisant, donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal de réception définitive du site internet (par tous moyens, document contresigné par les deux parties, échange d'emails, etc.).

Dans l'hypothèse d'anomalies constatées lors de la recette, celles-ci seront consignées dans une fiche d'incidents signées par les Parties. La société GRAND MANITOU disposera alors d'un délai de trente (30) jours pour les corriger et présenter le site internet ainsi réparé pour une nouvelle période de recette.

A la réception définitive du site internet, la société GRAND MANITOU remet le code d'accès / code administrateur du site (sauf le cas où la gestion du site internet est confiée à GRAND MANITOU). En outre, GRAND MANITOU dispense une formation au Client afin que celui-ci dispose de l'ensemble des informations requises

pour pouvoir utiliser le site internet. Cette formation est dispensée à une seule personne maximum. Dans le cas où le Client souhaiterait que cette formation soit dispensée à plusieurs personnes au sein de son entreprise, alors cette prestation fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

6.2. GRAND MANITOU met à disposition du Client, pendant l'exécution de sa prestation, le lien vers la plateforme de développement du site internet (*plateforme test*). Le Client dispose de l'ensemble des fonctionnalités du site internet sur cette plateforme. A l'issue de la phase de développement du site internet, le Client dispose d'un délai de cinq (5) jours calendaires afin de vérifier la conformité du site internet à ses spécifications. Passé ce délai et à défaut de réclamation écrite du Client, le site internet concerné est présumé avoir été définitivement accepté par le Client et basculera automatiquement de la plateforme de test vers l'adresse du nom de domaine réservé par le Client. En cas de réclamation écrite du Client dans le délai susvisé, la société GRAND MANITOU s'engage à effectuer les corrections nécessaires, pour autant que la ou les réclamations soient justifiées eu égard aux spécifications fournies par le Client à GRAND MANITOU pour la réalisation du site internet.

6.3. Dans le cas où il est confié à la société GRAND MANITOU le service d'hébergement du site internet, GRAND MANITOU se réserve le droit, au cours de ladite prestation, de migrer de plateforme / serveur en vue notamment d'augmenter le temps de réponse du site, sa disponibilité ou les bandes passantes. En aucun cas, une telle migration ne saurait dégrader la performance du site. En outre, GRAND MANITOU s'engage à prévenir le Client dans un délai raisonnable avant toute migration du site internet et procédera, dans la mesure du possible, à une interruption du site en dehors des horaires de bureaux.

6.3. A l'issue de la réalisation du site internet, GRAND MANITOU soumettra les plans du site internet aux principaux moteurs de recherche (Google, Yahoo, Bing), de manière à ce que ledit site internet soit connu de ces moteurs de recherche et qu'ils puissent débiter l'indexation des pages du site afin d'en permettre le référencement. En revanche GRAND MANITOU ne fournit pas de conseils en référencement de site internet, dont l'optimisation demeure à la charge exclusive du Client.

ARTICLE 7. CONSERVATION DES DONNEES LORS DE L'EXECUTION DE LA PRESTATION

GRAND MANITOU conserva autant que nécessaire à la réalisation de sa prestation les informations, données et matériels fournis par le Client. Cette obligation de conservation prendra fin automatiquement à l'issue de la prestation de GRAND MANITOU, sauf demande spécifique de la part d'un Client. Dans le cas où le Client souhaiterait une conservation de ses données, cette sauvegarde fera l'objet d'une facturation supplémentaire par GRAND MANITOU.

ARTICLE 8. RESPONSABILITE

8.1 La société GRAND MANITOU est tenue, pour la réalisation de ses prestations, à une OBLIGATION DE MOYEN. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas de dommages indirects (préjudice financier ou commercial, perte d'exploitation, perte de recettes, etc.). En tout état de cause, la responsabilité de GRAND MANITOU ne saurait excéder le montant du coût H.T. de la prestation (rémunération forfaitaire ou redevance annuelle selon le cas).

8.2 De même, la société GRAND MANITOU ne saurait être tenue responsable, de quelle manière que ce soit, en cas d'erreur ou indisponibilité du site internet consécutive à la modification ou adaptation du site internet par le Client.

8.3. S'agissant de la soumission du site internet au référencement, il est précisé que la société GRAND MANITOU définit et propose les procédures de référencement qui lui paraissent les plus appropriées. Toutefois, s'agissant d'une prestation de conseil, la société GRAND MANITOU n'est tenue que d'une obligation de moyen et ne garantit pas le résultat des référencement du site internet dans les moteurs de recherche et annuaires.

8.4. Par ailleurs, le Client prend acte que les prestations d'hébergement proposées par GRAND MANITOU sont effectuées sur les serveurs de la société OVH (RCS Roubaix Tourcoing 424 761 419), dont une copie des conditions générales de vente est accessible par le Client à tout moment sur le site de la société OVH à l'adresse https://www.ovh.com/fr/support/documents_legaux/. Le Client est présumé parfaitement connaître les conditions générales de vente de la société OVH.

L'ensemble des termes et conditions du contrat d'hébergement souscrit auprès d'OVH sont pleinement applicables au Client, qui le reconnaît (et notamment, l'ensemble des limitations de responsabilité de l'hébergeur, ses conditions et délais d'intervention, etc.). A ce titre, il est précisé que les garanties de disponibilité et d'accessibilité du site internet sont expressément limitées aux garanties offertes par la société OVH. La société GRAND MANITOU (et OVH le cas échéant) se réserve en outre le droit d'interrompre leur service d'hébergement pour le temps nécessaire à l'entretien et la réparation du matériel, ou la correction d'erreurs logiciels. Sauf en cas de maintenance corrective urgente, GRAND MANITOU s'engage, lorsqu'elle est à l'initiative de l'interruption, à prévenir le Client dans un délai raisonnable avant toute interruption du service. Dans la mesure du possible, cette interruption interviendra en dehors des horaires de bureaux.

La responsabilité de la société GRAND MANITOU ne saurait être engagée par le Client, quelle que soit la durée d'indisponibilité du site internet, que dans les limites et les conditions fixées dans le contrat d'hébergement d'OVH. En cas de mise en

cause de la responsabilité de GRAND MANITOU par le Client, celui-ci devra obligatoirement appelé, à titre de garantie, la société OVH.

8.5. Les contraintes et les limites du réseau internet sont par ailleurs réputées être connues du Client, notamment en matière de transmission ou d'atteinte aux données. Par conséquent, la société GRAND MANITOU ne saurait être tenue responsable des incidents techniques, indépendant de ses services, pouvant intervenir lors d'un transfert de fichiers, de problèmes de communication dus au fournisseur d'accès internet (vitesse ou interruption) ou de difficulté d'accès au site internet, de détournement de données, de contamination des données du Client par un virus, d'intrusions malveillantes de tiers sur le site internet du Client ou de piratage.

8.6. Le Client est seul responsable du contenu de son site internet. Il doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements en vigueur et veiller à ce que les éléments graphiques, textuels, sonores ou autres respectent les droits de propriété intellectuelle. La société GRAND MANITOU dégage toute responsabilité sur le contenu du site internet, dont la responsabilité éditoriale demeure à la charge du Client.

8.7. Le Client fait son affaire personnelle de l'ensemble des autorisations légales et administratives requises pour réaliser un site internet. Il se charge notamment des déclarations éventuellement nécessaires auprès de la Commission nationale informatique et libertés, ainsi que de la déclaration du site en tant que service de communication audiovisuelle auprès du Procureur de la République (ou tout autre déclaration auprès de l'organe de contrôle habilité le cas échéant, notamment en cas d'exercice d'une activité réglementée).

ARTICLE 9. RUPTURE DU CONTRAT

En cas de non-respect répété du Client à son obligation de coopération visé à l'article 5.1 ci-avant ou défaut de paiement de l'une ou l'autre des échéances prévues au calendrier de paiement en cas de prestation à exécution successive, GRAND MANITOU sera en droit de résilier le contrat aux torts du Client après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (ou équivalent) au Client, indiquant l'intention de faire application de la présente clause résolutoire, restée sans effet pendant un délai de quinze (15) jours, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels GRAND MANITOU pourrait prétendre.

Dans le cas où le Client souhaiterait ne pas renouveler la prestation d'hébergement d'un site internet réalisé par GRAND MANITOU, cette dernière s'engage à fournir l'ensemble des éléments nécessaires en vue d'un hébergement auprès d'un nouvel opérateur ainsi que les éléments relatifs au contenu du site, sous réserve de ce qui est précisé à l'article 10 ci-après.

ARTICLE 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE / PUBLICITE

10.0. Toutes les prestations réalisées par GRAND MANITOU constituent des œuvres originales protégées au titre du droit d'auteur par le Code de la propriété intellectuelle et dont les conditions de cession des droits d'exploitation sont plus amplement détaillées ci-après.

10.1. En application des dispositions des articles L. 121-1 et suivant dudit code, le droit moral de l'auteur est perpétuel, inaliénable et imprescriptible. L'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. De ce fait, toute représentation intégrale ou partielle du livrable faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

GRAND MANITOU pourra exiger l'inscription, en petits caractères, sur le livrable, de la mention « Création graphique : GRAND MANITOU », assortie lorsque le support le permet d'un lien vers son site internet.

10.2. S'agissant des sites internet et des formulaires réalisés par la société GRAND MANITOU, et sauf prévision contraire entre les Parties, le Client n'acquiert pas de droit de propriété intellectuelle sur les éléments techniques du site internet ou du formulaire concerné. En particulier, le Client ne saurait en aucun cas devenir propriétaire des composants informatiques (notamment les logiciels et développements informatiques, les pages web, incluant les programmes en code source et objet, les travaux de conception préparatoire, les études préalables, etc.). En conséquence, et sous réserve du complet paiement du prix (honoraires forfaitaire et/ou redevance annuelle), le Client ne dispose que du droit d'utiliser le site internet ou le formulaire pour ses besoins personnels tels que définis au Cahier des charges (ou dans ses spécifications techniques) et le cas échéant pour le nom de domaine commandé, sans être autorisé à le reproduire ou à l'adapter.

Les éléments graphiques du site internet et son contenu (photo, vidéo, textes, etc.) demeurent en revanche la propriété du Client, en cas de fourniture par ce dernier desdits éléments pour les besoins de la réalisation du site. S'agissant des éléments ayant fait l'objet d'un développement extérieur (infographiste, banques spécialisés d'achats de photographies et d'image, etc.), ces derniers seront cédés au Client le jour de la livraison du site internet, selon des termes et conditions similaires à ceux figurant au contrat de cession initialement conclu entre Grand Manitou et le développeur extérieur (durée, droits de propriété intellectuelle cédés, étendue territoriale, supports, etc.).

10.3. S'agissant des sites administrables, le devis de GRAND MANITOU pourra prévoir que le Client pourra ajouter / supprimer / modifier un ou plusieurs éléments du site internet (pages du site, contenus, navigation sur le site, etc.).

10.4. Il est en outre précisé que, s'agissant des formulaires, le droit d'utilisation concédé au Client est limité à trente (30) jours, avec possibilité de prolongation sous réserve d'un supplément de 30 € H.T. / mois. Les données collectées via les formulaires sont la propriété exclusive du Client, qui s'engage à ce titre à effectuer toutes les déclarations légales (et notamment les déclarations CNIL) éventuellement nécessaires. Le Client devra faire son affaire personnelle de la conservation des données à l'expiration de son droit d'utilisation.

10.5. En cas de cession d'un ou plusieurs codes source et/ou objet, ou plus généralement de droits de propriété intellectuelle, ces derniers feront l'objet d'une description détaillée et d'une rémunération spécifique.

10.6. La société GRAND MANITOU est expressément autorisée par le Client à mentionner ses réalisations dans ces documents de communication externes et de publicité (site internet, plaquettes, book, etc.), y compris en cas de cession de ses droits patrimoniaux au Client.

ARTICLE 11. CONFIDENTIALITE

La société GRAND MANITOU s'engage à :

- Tenir confidentielles toutes les informations (mentionnées comme telles) qu'elle recevra du Client en faisant preuve au moins du même degré de vigilance que celui dont elle fait preuve pour protéger ses propres informations confidentielles ;
- Ne pas divulguer les informations confidentielles reçues du Client à un tiers quelconque, autre que ses employés, collaborateurs, sous-traitants ou agents ayant besoin de les connaître ;
- N'utiliser les informations confidentielles du Client qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes du Contrat.

Nonobstant ce qui précède, GRAND MANITOU n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui :

- Seraient tombées ou tomberaient dans le domaine public indépendamment d'une faute par GRAND MANITOU ;
- Seraient développées à titre indépendant par GRAND MANITOU ;
- Seraient connues de GRAND MANITOU avant que le Client ne les lui divulgue ;
- Seraient légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité ; ou
- Devraient être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal (auquel cas elles ne devront être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir prévenu par écrit le Client concerné) ;

L'obligation de confidentialité de GRAND MANITOU demeurera en vigueur pendant toute la durée du Contrat et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour le Client et en toute hypothèse, pendant une période ne pouvant excéder un (1) an après la réalisation de la prestation par GRAND MANITOU.

GRAND MANITOU s'engage à détruire toutes les copies de documents et supports contenant des informations confidentielles remis par le client, après exécution de sa prestation.

GRAND MANITOU s'engage par ailleurs à faire respecter les dispositions du présent article par son personnel, collaborateurs, sous-traitants ou agents mandatés par GRAND MANITOU pour l'exécution de la prestation au Client.

ARTICLE 12. DIVERS

De convention expresse entre les Parties, les présentes Conditions Générales de vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRESENT CONTRAT POURRAIT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT SA VALIDITE, SON INTERPRETATION, SON EXECUTION, SA RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS DEVANT LES TRIBUNAUX COMPETENTS DU RESSORD DE LA COUR D'APPEL DE PARIS.